



SOMMAIRE

Sommaire	1
Le mot du maire	1
Rappels réglementaires	2
L'alerte	2
La procédure vigilance météo	3
Recensement des risques sur la commune	4
Le risque tempête	5
Le risque de coulée d'eau boueuse	6
Le risque sismique	7
Le risque transport de matières dangereuses	9
Organisation des secours	10
Numéros d'urgence	12
Principales consignes à respecter	12

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Buswiller est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire,
Daniel ETTER

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter, consignes qui font également l'objet d'une campagne d'affichage, organisée par le maire et à laquelle sont associés les propriétaires de certains bâtiments (locaux à usage d'habitation regroupant plus de quinze logements par exemple).

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd'hui codifié au Code de l'Environnement (CE), articles R125-9 à R125-14. Elles sont complétées par le décret n° 2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.

L'ALERTE

ETAT D'ALERTE

L'accident majeur est une situation exceptionnelle qui appelle une organisation tout aussi exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'événement, en examinant et suivant les principales consignes d'urgence.

L'ALERTE ET SIGNAL D'ALERTE

L'alerte

Pourra être déclenchée par différents moyens tels que l'activation d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe, un appel téléphonique, par des haut-parleurs depuis les véhicules de la police municipale ou des forces de l'ordre ou par les panneaux d'informations municipales. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité et les mesures de protection adaptées et décrites dans le présent document.

L'alerte sera la réponse à une prévision d'un risque majeur encouru. Toutefois, certains risques majeurs, notamment les tremblements de terre, peuvent survenir sans que la prévision à court terme ait pu être enregistrée. L'alerte, dans ce cas, n'aura pu être donnée.

L'activation du signal sonore par sirène

Le signal d'alerte est un signal particulier émis par une sirène. Il est émis dans toute situation d'urgence mais ne renseigne pas sur la nature du danger.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Début d'alerte



En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence



1 min. 41 sec.



5 sec.

1 min. 41 sec.

5 sec.



1 min. 41 sec.

Fin d'alerte

La fin de l'alerte sera signalée par la sirène sous forme d'un son continu de :



30 secondes

LA PROCEDURE VIGILANCE METÉO

Mise en place par Météo-France, elle a pour objet de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures.



Carte de vigilance météorologique
Diffusée le lundi 10 mars 2008 à 06h00
Valable jusqu'au mardi 11 mars 2008 à 06h00

Cliquez sur un département orange ou rouge pour obtenir le bulletin de suivi

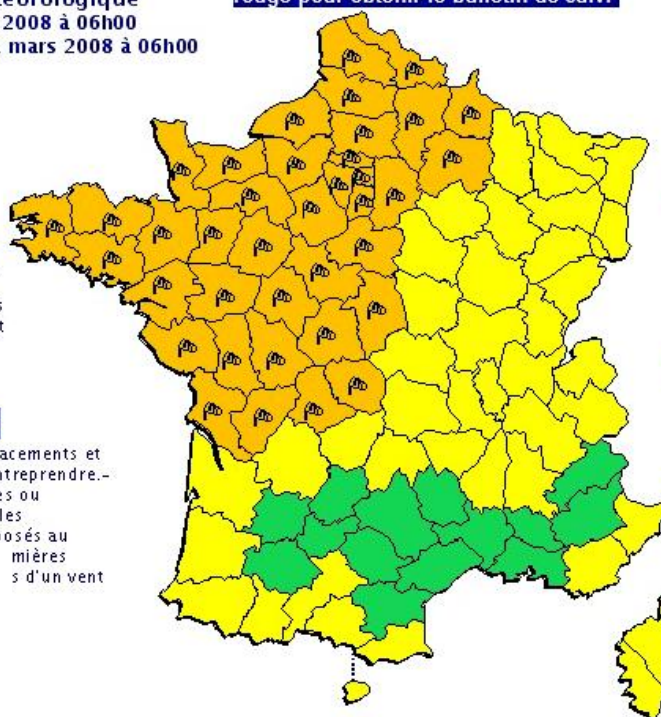
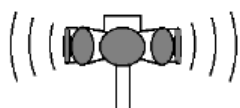
- Vent violent**
- Pluie - Inondation**
- Orages**
- Neige - Verglas**
- Grand Froid**
- Avalanches**

Commentaires Météo-France

Sur la Bretagne, ce lundi matin, violentes rafales de secteur sud-ouest. Ces violentes rafales de secteur sud-ouest puis ouest vont s'étendre à une grande partie nord-ouest du pays

Conseils des pouvoirs publics

Vent/Orange - Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre.- Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.- N'intervenez pas sur les toitures.- Rangez les objets exposés au



Rouge : Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Orange : Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Jaune : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou de crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vert : Pas de vigilance particulière

Les cartes de vigilance météo paraissent 2 fois par jour à 06h et 16h

En cas de vigilance orange ou rouge, des bulletins de suivi sont disponibles.

41 départements en Orange.

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias.

Pour la consulter en ligne : <http://www.meteofrance.com>

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportements adaptés :

Vert : pas de vigilance particulière

Jaune : phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux

Orange : vigilance accrue nécessaire car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus

Rouge : vigilance absolue obligatoire car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus

Des conseils de comportements sont définis par la Sécurité civile qui peut prendre en compte, outre les conditions purement météorologiques, des éléments conjoncturels comme les départs en vacances.

COMMUNE DE BUSWILLER

Recensement des différents risques majeurs

Les risques naturels

Le risque tempête

Le risque coulée d'eau boueuse

Le risque sismique

Les risques technologiques

Le risque transport de matières dangereuses

LE RISQUE TEMPÊTE

Qu'est ce qu'une tempête ?

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement).

Le contact entre deux masses d'air de caractéristiques différentes est appelé un front. On distingue les fronts chauds et les fronts froids :

- un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid.
- un front froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud.

Du fait de la différence de densité entre les masses d'air chaud (légères) et froid (lourdes), un front est généralement oblique.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

Le risque dans la commune

Evénements historiques :

La tempête Lothar, qui a dévasté une bonne partie de l'Europe le 26 décembre 1999, a également déraciné quelques arbres dans la commune et entraîné des dégâts plus ou moins importants à de nombreuses toitures.



Niveau d'alerte ORANGE

Conséquences possibles

- coupures d'électricité et de téléphone
- dommages aux toitures et cheminées
- rupture de branches d'arbres
- déport de véhicules
- perturbation de la circulation, notamment sur le réseau secondaire et en zone forestière

Conseils de comportements

- limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent.
- ne vous promenez pas en forêt
- en ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers
- n'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.



Niveau d'alerte ROUGE

Conséquences possibles

- coupures d'électricité et de téléphone
- dégâts nombreux et importants aux habitations, plantations et forêts
- difficultés importantes de circulation sur l'ensemble du réseau
- affectation sérieuse des transports aériens, ferroviaires et maritimes

Conseils de comportements

- restez chez vous.
- débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.
- mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.
- pour les agriculteurs, rentrez le bétail et le matériel.
- en cas de manifestation avec un chapiteau : arrêtez la manifestation et évacuez le public.

En cas d'obligation de déplacement

- limitez-vous au strict indispensable en évitant les secteurs forestiers.
- signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent.
- n'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés.
- prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Les bons réflexes



Ecoutez
la radio



Rentrez vite
dans un bâtiment



Ne cherchez pas
les enfants à l'école



Ne téléphonez pas
sauf en cas d'urgence

LE RISQUE COULÉE D'EAU BOUEUSE

Qu'est-ce qu'une coulée d'eau boueuse ?

Ce sont les écoulements chargés de terres en suspension qui ont été détachées par les pluies ou le ruissellement et qui sont entraînées par écoulement de l'eau à l'aval.

L'érosion des sols à l'origine de la coulée d'eau boueuse advient dans des conditions particulières, sous l'influence d'événements localisés, intenses et souvent de courte durée, principalement au cours du printemps, période durant laquelle la couverture végétale des sols est faible.

Le risque dans la commune

Ce risque est très localisé ; le phénomène, lié aux orages printaniers accompagnés de pluies diluviennes s'est produit à plusieurs reprises sur le versant situé à l'ouest de la RD 735, à la sortie du village en direction d'Obermodern.

Evénements historiques

Les orages des 29 et 30 mai 2008.

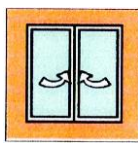
Les mesures prises

- identification des zones inondables
- adaptation des prescriptions pour la gestion des eaux pluviales
- aménagements hydrauliques (noues paysagères, bassin de rétention,...)
- définition des pratiques culturales adaptées par chaque agriculteur ou groupe d'agriculteurs (mise en place d'un assolement concerté)
- création d'obstacles favorisant le stockage de boues sur les versants (haies, fascines,...)

Les bons réflexes



Rentrez vite
dans un bâtiment



Fermez portes, fenêtres
et aérations



Ne cherchez pas
les enfants à l'école

LE RISQUE SISMIQUE

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des **manifestations de la tectonique des plaques**.

L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques.

Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué.

De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes.

Après la secousse principale, il y a des **répliques**, parfois meurtrières, qui correspondent à de petits réajustements des blocs au voisinage de la faille.

L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : **sa magnitude et son intensité**.

Le risque sur la commune

L'ensemble du Bas-Rhin, excepté l'Alsace Bossue, est situé dans une zone à sismicité modérée.

Cependant, à part le grand tremblement de terre de Bâle en 1356, l'Alsace ne ressent que des secousses de magnitude limitée qui engendrent des dégâts peu importants sans que des victimes soient à déplorer (voir ci-dessous).

Dernières secousses répertoriées dans l'Est de la France

13/04/1992 :	magnitude	5,6
22/02/2003 :	"	5,4
05/12/2004 :	"	5,3
08/12/2006 :	"	3,4
19/08/2007 :	"	3,5
23/02/2008 :	"	4,3
05/05/2009 :	"	4,3



Avant

Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité.
Fixez les appareils et les meubles lourds.
Préparez un plan de regroupement familial.

Pendant

Dès la première secousse : baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous vous trouvez :

- **à l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, dans l'encadrement d'une porte ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres. Si vous êtes au lit : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller. Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.
- **à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- **en voiture** : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.
- Si vous êtes dans un **magasin ou tout autre endroit public**, ne vous précipitez pas vers les sorties. Éloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber.
- Si vous êtes dans la **cuisine**, éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.
- Si vous êtes dans un **stade** ou un **théâtre**, restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses. Partez alors dans le calme, de façon ordonnée.

Ouvrez les portes, vous éviterez ainsi leur blocage

Protégez-vous la tête avec les bras.

N'allumez pas de flamme.

Après

Après la première secousse, méfiez-vous des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.

Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités.

Les bons réflexes



Ecouter la radio



Eloignez vous des bâtiments, pylones....



Abritez vous sous un meuble solide et éloignez vous des fenêtres



Coupez l'électricité et gaz



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Ne pas chercher les enfants à l'école



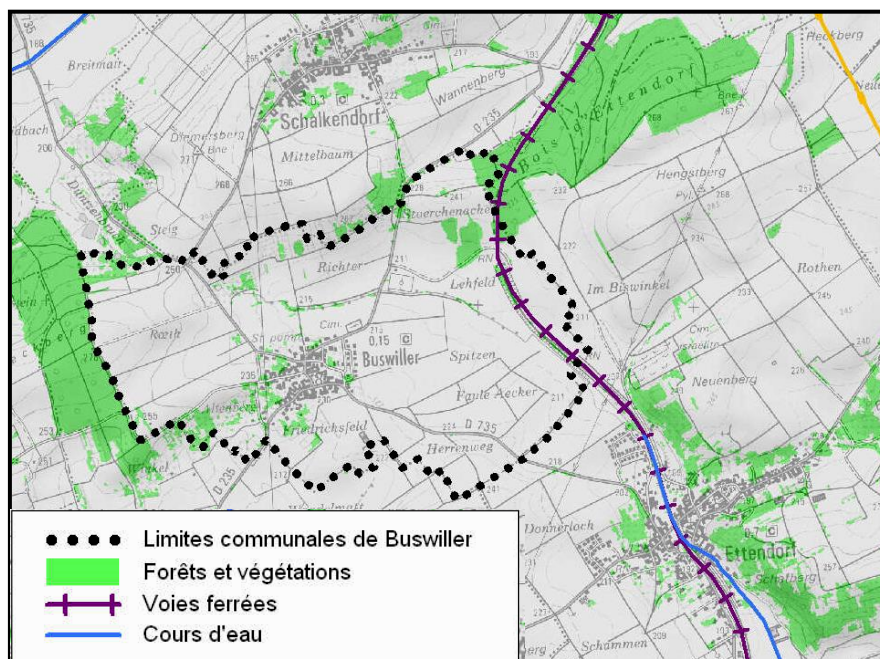
Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voies routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Le risque dans la commune



La commune de Buswiller est traversée par deux axes routiers principaux : la RD 235 de Pfaffenhoffen à Ringendorf et la RD 735 d'Ettendorf à Obermodern.

D'autre part, un tronçon de voie ferrée de la ligne Sarreguemines-Strasbourg est situé sur la partie est du ban communal.

Événements historiques

Il n'en existe pas à notre connaissance.



Avant

Connaître la signification des panneaux orangés sur les véhicules.
Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement.

Pendant

Si vous êtes témoin :

Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre estimé de victimes, le numéro du produit et son code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion ...)

S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous en approchant (fuites possibles).

Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. Invitez les autres témoins à s'éloigner.

Obéissez aux consignes des services de secours.

Si vous entendez la sirène :

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais surtout évitez de vous enfermer dans votre véhicule.

Après

Si vous êtes confiné, les autorités ou la radio annonceront la fin de l'alerte. **A partir de cet instant et seulement à partir de cet instant**, aérez le local où vous êtes.

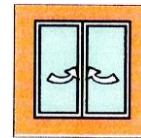
Les bons réflexes



Ecoutez
la radio



Rentrez vite
dans un bâtiment



Fermez portes,
fenêtres et aérations



Ne fumez pas



Ne cherchez pas
les enfants à l'école



Ne téléphonez pas
sauf en cas d'urgence

ORGANISATION DES SECOURS

L'organisation des secours est précisée par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004, dite de modernisation de la Sécurité Civile.

La direction des opérations relève de l'autorité de police compétente : le Maire, ou le Préfet en cas de catastrophe aux conséquences dépassant les limites de la commune.

Cellule de crise

Une cellule de crise dirigée par le maire est mise en place. Elle est composée :

- du maire et des adjoints
- du Chef de Section des Sapeurs-Pompiers, en accord avec le SDIS
- des membres du Conseil Municipal présents

Ses missions

- informer la Préfecture en temps réel de la situation au plan local, le SDIS, la Gendarmerie
- mettre en oeuvre les moyens de secours
- demander les moyens supplémentaires si nécessaire auprès du Préfet
- coordonner les actions, assurer le relais avec les différents postes de commandements extérieurs
- tenir un registre des actions
- informer et renseigner la population
- gérer l'après-crise

Le Poste de Commandement Communal (PCC) est situé en mairie de BUSWILLER.

Tél. – Fax : 03.88.70.71.90

Courriel : mairie.buswiller@wanadoo.fr

Mesures d'urgence et de sauvegarde

Phase d'urgence

- diffusion de l'alerte (sirène)
- information des E.R.P. (école, église) et des entreprises
- mise en sécurité des personnes
- mise en place d'un périmètre de sécurité
- appui logistique aux secours (moyens de transport, de balisage, etc...)
- indications au Préfet sur les personnes vulnérables (école, personnes âgées seules, dépendantes ou à mobilité réduite,...)
- information et communication (évolution de la situation, accueil en mairie)
- soutien psychologique aux personnes en détresse

Phase post-urgence

- remise en état des infrastructures (voirie, école, réseaux, ...)
- relogement des sinistrés
- soutien psychologique
- soutien administratif et financier (aide financière, déclaration aux assurances, obtention de papiers perdus, dossier de déclaration de catastrophe naturelle)
- aide au redémarrage de l'activité économique

Moyens opérationnels

- les membres du Conseil Municipal présents
- les Sapeurs-Pompiers de la section de Ringendorf-Buswiller (si disponibles et en accord avec le SDIS)
- les médecins et infirmières de la commune et des communes avoisinantes
- les entreprises et agriculteurs avec du matériel spécifique

Regroupement : à la Mairie

Cas de l'établissement scolaire

En ce qui concerne l'école, le directeur est responsable de l'organisation des secours de première urgence. L'établissement scolaire est pourvu d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui est destiné à permettre au directeur de mettre en sécurité les élèves et le personnel et de se préparer à la mise en oeuvre des directives des autorités, en attendant l'arrivée des secours.

NUMÉROS D'URGENCE

- Numéro d'urgence 112
- Sapeurs-pompiers 18
- Urgences médicales SAMU 15
- Gendarmerie de Bouxwiller 03 88 70 70 17
- Mairie de Buswiller 03 88 70 71 90
- Préfecture du Bas-Rhin 03 88 21 67 68
- Electricité 03 88 18 74 00
- S.D.E.A. 03 88 91 52 23
- Centre Technique du C.G. de Bouxwiller 03 69 06 72 55
- Centre Anti Poisons 03 88 37 37 37
- Bureau Recherches Géologiques et Minières 03 88 77 48 90
- D.D.T. à Strasbourg 03 88 88 91 00
- D.D.T. à Bouxwiller 03 88 71 39 59
- D.R.E.A.L. à Strasbourg 03 88 13 05 00

Adresses utiles

<http://www.prim.net>

<http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr/pprnt>

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

PRINCIPALES CONSIGNES À RESPECTER



**En cas d'alerte,
il est important de pouvoir être informé
sur la nature du risque,
ainsi que sur les premières consignes à
appliquer.**

**Le meilleur moyen est de se mettre à l'écoute de la radio :
France Bleu Alsace : 101.4 Mhz**

Conseil : ayez toujours un poste portatif à piles en état de marche.

Les enseignants sont là pour assurer la sécurité des enfants. Ils sont informés des conduites à tenir et appliquent des consignes strictes en cas d'alerte. Vous devez faire confiance à l'établissement scolaire.

Sans consigne contraire des responsables des secours, n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.

Même si la tentation est grande d'utiliser le téléphone dans ces circonstances, vous devez éviter de passer des appels qui resteront bien souvent sans réponse, soit par une surcharge du réseau, soit par une rupture technique du réseau.

Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours.

Les équipements minimum à conserver à domicile sont :

- **lampe torche avec piles**
- **radio portable avec piles**
- **eau potable**
- **papiers personnels**
- **médicaments urgents**
- **couvertures**
- **matériel de colmatage (ruban adhésif, ...)**
- **vêtements de rechange**